

REAGISSONS, SINON...

Par 16 voix contre 4, le conseil d'administration lors de sa séance du 8 février 2005 a refusé en raison de son insuffisance la Dotation Horaire Globalisée présentée par le chef d'établissement pour l'année scolaire 2005-2006.

Pour éviter une nouvelle dégradation des conditions de rentrée, nous **demandons donc une rallonge minimale de 40 heures** aux 1 325 prévues ce qui permettra :

- Ø de maintenir les groupes d'EPS en terminale favorisant ainsi le choix de spécialisations pour le baccalauréat ;
- Ø de maintenir un enseignement décent des options en évitant le regroupement des élèves de 1^{ère} et terminale en arts plastiques et en musique et en préservant l'horaire consacré au latin ;
- Ø de réaliser correctement la globalisation LV 1 et LV 2 ;
- Ø de maintenir le dédoublement en travaux pratiques en 1^{ère} STG et en enseignement de détermination IGC en seconde ;

Par ailleurs, nous réclamons :

- Ø **la limitation des effectifs à 32 élèves par classe**
- Ø **le maintien de l'ensemble des postes** (la DHG prévue menace sérieusement des postes en allemand, en SVT, en EPS voire en SES).
- Ø **Une présence renforcée d'adultes au service des élèves** notamment la création d'un poste d'infirmière, d'un assistant d'éducation et la restitution des deux postes de surveillants d'externat qui permettra de rétablir le système des devoirs surveillés en terminale et de mieux gérer le quotidien de la vie scolaire.

Devant l'urgence de la situation ainsi créée, nous demandons une réponse positive des autorités avant le 31 mars (veille de l'opération portes ouvertes au lycée) faute de quoi nous nous verrions contraints de nous engager dans une action de rétention administrative des notes.

**Des personnels réunis le 1^{er} mars 2005
à l'initiative des élus SNES-FSU au CA.**

ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Je soussigné(e)..... professeur(e) de

après avoir pris connaissance des risques qui pèsent sur la prochaine rentrée scolaire :

- approuve les demandes formulées par les personnels réunis le 1^{er} mars 2005,
- m'engage à participer à l'action administrative de rétention des notes à partir du 31 mars.

L'action de rétention consiste à ne pas fournir les notes à l'administration tout en continuant à évaluer normalement les travaux des élèves et à leur remettre leurs copies notées.

Une opération semblable menée en 2000 à propos des effectifs de seconde avait été couronnée de succès sans aucune sanction ni incidence financière pour les participants. Néanmoins il est de notre responsabilité de vous informer que les autorités peuvent procéder dans ce cas à des retraits de salaire pour service non fait.

Signature :

Merci de déposer votre réponse avant le jeudi 10 mars 2005 dans l'urne installée en salle des professeurs.

Toute autre idée d'action est la bienvenue !

Les élus SNES-FSU au CA du lycée Callot appellent l'ensemble des personnels à participer à :

L'Assemblée Générale

Le jeudi 10 mars 2005

A 10 heures

En salle des professeurs.

En fonction du nombre d'engagements solidaires, nous déterminerons la suite à donner à notre action de rétention des notes.